

ACTUS

Réseau des territoires  
Formation  
Forêt des collectivités  
Bois énergie  
Bois construction  
Montagne  
Multifonctionnalité

# ZOOM

## JEAN-CLAUDE MONIN UNE HISTOIRE D'HOMME, AUSSI

Nous connaissons tous son engagement politique et militant, son infatigable détermination à promouvoir en France et en Europe une politique de la forêt de montagne en adéquation avec le monde moderne. Ses mandats étaient nombreux, cruciaux, nobles. Nous qui le côtoyons souvent, c'est à sa personnalité et à la sensibilité profonde qu'il pouvait exprimer dans des moments de calme que nous voulons rendre hommage.

# agenda

16 12

Formation |  
foncier forestier  
Contact Cofor 07  
Privas - 07

13-14 01

Conseil  
d'administration |  
FnCofor  
Paris - 75



Autodidacte, il aimait la randonnée, la peinture, la photo, la lecture. Pour autant, il n'était pas contemplatif. "Plutôt que de considérer la nature de manière nostalgique, tel un espace vierge qu'il ne faut pas toucher, mieux vaut l'aborder comme un élément décisif de la civilisation. Elle a notamment pour vocation de préserver la biodiversité, contribuer au développement des énergies renouvelables, et accueillir le public. D'où l'intérêt de valoriser l'ensemble des fonctions remplies par la forêt et d'assurer un équilibre socio-économique dans le milieu rural".

Son état d'esprit, "Ne pas subir les évolutions, mais les accompagner", a façonné la plupart de ses combats.

Investi de nombreuses responsabilités locales - maire de Saint-Jean-d'Arvey pendant plus de 40 ans, siégeant à Chambéry métropole - ou bien nationales - président de la Fédération nationale des Communes forestières, vice-président de l'ONF - ce visionnaire nous a légué un bel héritage. Nous lui devons l'union régionale des Communes forestières en Rhône-Alpes dont il fut président, tout comme la Fédération nationale des CAUE, l'Institut de la formation forestière pour les élus, la Fédération européenne des Communes forestières, l'association Cofor-international qui agit dans plusieurs pays d'Afrique. C'est lui qui a lancé les chartes forestières de territoire. C'est encore lui qui a initié les programmes "1000 chaufferies bois" en zones rurales et le programme "100 constructions publiques en bois local", et en particulier en Bois des Alpes car, dans son combat pour la forêt, il n'oubliait jamais les difficultés particulières de la forêt de montagne.

Il était officier de l'ordre de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite.

Nous continuerons sans lui, la route qu'il nous a tracée avec panache et humilité.

## ZOOM

## CONGRÈS NATIONAL DES COMMUNES FORESTIÈRES : DOMINIQUE JARLIER ÉLU PRÉSIDENT À L'UNANIMITÉ

C'est par le mot d'accueil du président de l'union régionale des Communes forestières de Rhône-Alpes, Roger Villien, que le congrès national des Communes forestières s'est ouvert le 25 octobre dernier à Chambéry, rassemblant plus de 300 élus, partenaires de la filière forêt-bois et représentants du ministre en charge de la forêt. Une journée d'hommage à l'ex-président Jean-Claude Monin, de consécration, Dominique Jarlier a été élu président de la Fédération nationale à l'unanimité, et d'inquiétudes, exprimées fortement par les élus forestiers quant à l'avenir de la gestion des forêts des collectivités.

### UN HOMMAGE UNANIME ET CHARGE D'EMOTION A JEAN-CLAUDE MONIN

Président de la Fédération nationale des Communes forestières de 2008 à 2014, Jean-Claude Monin n'a pu être présent au Congrès pour des raisons de santé. Il a néanmoins adressé un message de confiance en l'avenir des Communes forestières porté par les élus, une vision à la fois collective et territoriale de la forêt. C'est une salle debout qui a approuvé par acclamation sa désignation en tant que président d'honneur. Chacun des intervenants a salué l'engagement en faveur de la filière forêt-bois et des forêts des collectivités en particulier de cet homme de conviction, de courage et de volonté, rassembleur et pionnier.



### DOMINIQUE JARLIER, ELU PRESIDENT NATIONAL A L'UNANIMITE

La Fédération nationale des Communes forestières procédait ce jour-là au renouvellement de ses instances. Le nouveau conseil d'administration a porté à sa tête l'actuel président de l'union régionale des Communes forestières d'Auvergne-Limousin, Dominique Jarlier.

Maire de Rochefort-Montagne, commune proche de Clermont-Ferrand, précurseur du bois énergie, à 61 ans, Dominique Jarlier est également président de l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme et du Massif central. Entouré d'une équipe en grande partie renouvelée, il a présenté son projet politique dans lequel la valorisation de l'espace forestier sera une des clés, sous l'angle de l'aménagement du territoire et de la gestion du foncier. Celle de la forêt de montagne aussi, puisqu'un de ses défenseurs, Roger Villien, siège désormais au bureau de l'association nationale. Dominique Jarlier a tenu à rappeler qu'il inscrirait son action dans la continuité de son prédécesseur Jean-Claude Monin.



### UNE PLACE POUR LA FORÊT RHONALPINE

Dans son mot d'accueil, le président de l'union régionale des Communes forestières Rhône-Alpes, Roger Villien, a présenté les actions de l'union régionale dans les politiques forestières régionales, les politiques de massifs, la certification Bois des Alpes. La forêt de montagne reste le fer de lance de son action menée à travers nombre de ses mandats ; une forêt dont le bois est difficilement mobilisable et qui, néanmoins doit contribuer à endiguer l'hémorragie du déficit international par une structuration efficace de la filière, une valorisation de la ressource locale, satisfaire les enjeux environnementaux et les attentes de la société.

Une richesse non délocalisable comme l'a rappelé Michel Dantin, maire de Chambéry, vice-président de Chambéry métropole et député européen ; avec le soutien politique, financier et de cœur du département de la Savoie confirmé par son président Hervé Gaymard, ancien ministre et ancien président du conseil d'administration de l'ONF ; et qui, comme le souhaite Eliane Giraud, sénatrice de l'Isère, vice-présidente de la région Rhône-Alpes, et vice-présidente du PNR de Chartreuse, doit impliquer l'ensemble des acteurs d'un territoire, les professionnels mais aussi les élus.

Roger Villien a ensuite souligné les liens de confiance renforcés avec l'ONF, avec, pour conclure, un message fédérateur : "Nous sommes prêts à prendre notre place dans le travail de la Fédération pour qu'ensemble nous relevions aussi les défis nationaux."

## UN MINISTRE ABSENT, DES ELUS MECONTENTES

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt Stéphane Le Foll n'a pas fait le déplacement au congrès des Communes forestières, envoyant ses conseillers. Une absence remarquée et vivement regrettée par les élus dans un contexte déjà tendu par les annonces du gouvernement en septembre.

Les Communes forestières ont rappelé leur attachement à une gestion durable et multifonctionnelle des forêts assurée par l'Office National des Forêts. Si le ministre a suspendu pour 2015 la mesure prévoyant d'augmenter la contribution financière des collectivités à la gestion de leurs forêts, tous les acteurs : Etat, Communes forestières et ONF, vont se retrouver dès le mois de novembre autour de la table pour renégocier un nouveau contrat d'objectifs.

## DES CHANTIERS POUR L'AVENIR

Au-delà de cette renégociation politique et financière déterminante pour le devenir de la filière forêt-bois, d'autres dossiers attendent la nouvelle équipe de la Fédération nationale : l'approvisionnement des entreprises, la transition énergétique, ou encore l'élaboration d'une politique forestière nationale cohérente. Pour cela, la Fédération nationale a proposé la création, au sein du Conseil supérieur de la forêt et du bois, d'un comité spécialisé sur la politique forestière territoriale.

[Lire le discours de Dominique Jarlier, président de la Fédération nationale des Communes forestières](#)

[Télécharger la liste des membres du conseil d'administration](#)

[Télécharger la liste des membres du bureau](#)

# ACTUS | 07

## ACTUS | forêt des collectivités

### Arrivée d'une nouvelle chargée de mission à l'association des Communes forestières de l'Ardèche

#### POUR PALLIER LE DEPART EN CONGE MATERNITE DE MARIE-ANNE REVAKA-GARAUD, L'ASSOCIATION A FAIT LE CHOIX DE RECRUTER UNE NOUVELLE CHARGEE DE MISSION

Camille Lalauze, jeune ardéchoise de 26 ans a travaillé pendant près de 3 ans au sein de la Communauté de communes du pays d'Aubenas-Vals où elle était en charge de l'Agenda 21 et d'autres projets de développement territoriaux. De formation juridique, avec une spécialisation dans le domaine de l'environnement et du développement durable, elle possède une bonne connaissance du fonctionnement des collectivités et des acteurs ardéchois.



Alain Féougier, président de l'association des Communes forestières de l'Ardèche, va donc pouvoir s'appuyer sur ses compétences pour poursuivre les actions entreprises depuis la création de l'association en octobre 2012.

Les principaux axes de travail sont le partenariat avec le conseil général de l'Ardèche sur la promotion de la filière forêt-bois auprès des collectivités, l'implication dans la politique forestière de massif au sein du comité Massif central des Communes forestières, le foncier avec la SAFER, l'action de démonstration de débardage par câble ou encore la formation des élus.

Camille Lalauze a pris ses fonctions au mois d'août et rejoint les locaux de l'association à Aubenas.

## Aide à la constitution de domaines forestiers publics

**LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITES FORESTIERES ONT UN ROLE DETERMINANT DANS LA GESTION DURABLE DES FORETS. TOUTEFOIS, LA FAIBLE PROPORTION DE FORETS APPARTENANT AUX COLLECTIVITES A POUSSE LE CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE A METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF D'AIDE A LA CONSTITUTION DE DOMAINES FORESTIERS PUBLICS.**

Le conseil général de l'Ardèche a mis en place, à l'occasion du nouveau plan départemental forêt/bois 2013-2017, un dispositif financier visant à encourager l'acquisition de domaines forestiers par les collectivités - communes et leurs groupements - avec un objectif principal forestier ou de contribution à la préservation de services écosystémiques (qualité de l'eau, risques naturels, biodiversité, ouverture au public, etc.).

Ce soutien financier, à hauteur de 50% des dépenses d'acquisition est plafonné à 15 000 € par dossier. Il est conditionné par un engagement de gestion forestière durable - document de gestion et certification forestière -, et l'adhésion du bénéficiaire à l'association des Communes forestières de l'Ardèche pour un minimum de 2 ans.

L'association est en effet l'interlocutrice privilégiée des collectivités ayant des projets d'acquisition de parcelles forestières. Elle est à leur service pour les aider dans le montage du dossier de demande d'aide et émet un avis de recevabilité technique.

Depuis la mise en place de ce dispositif, la commune de Veyras a bénéficié en 2013 d'une aide de 15 000 € pour agrandir sa forêt communale de 9 ha environ. Pour l'année 2014, deux dossiers ont été déposés et retenus. Il s'agit des communes de Privas et Salavas ; la première ayant bénéficié d'une subvention de 5 325 € pour l'acquisition de 2 ha, la deuxième, 15 000 € pour acquérir 32 ha. Ces forêts ainsi acquises seront désormais publiques, et bénéficieront du régime forestier de l'ONF et d'un système de certification type PEFC ou FSC. D'ici la fin de l'année, une dernière acquisition devrait être soutenue par le conseil général, celle du syndicat mixte de la montagne ardéchoise dont le dossier est en cours d'instruction.

Concernant le foncier forestier, les collectivités demeurent éligibles au dispositif départemental d'aides à la restructuration foncière forestière (échanges amiables, acquisition de petites parcelles forestières et acquisition de parts dans un groupement forestier).

Contacts : Camille Lalauze, chargée de mission, association des Communes forestières de l'Ardèche, 04.75.39.41.16 ou <mailto:camille.lalauze@communesforestieres.org>

Aude Cathala, chargée de mission forêt/filière bois, conseil général de l'Ardèche, 04.75.66.75.96 ou <mailto:acathala@ardeche.fr>

Pour plus d'informations, le Plan départemental forêt-bois et ses 21 fiches actions sont téléchargeables sur le site [www.ardeche.fr/foret](http://www.ardeche.fr/foret) et les règlements d'aides directes du département sont en ligne sur [www.ardeche.fr/guide-des-aides](http://www.ardeche.fr/guide-des-aides)

## Les Communes forestières présentes au congrès des maires de l'Ardèche

**CHAQUE CONGRES DES MAIRES EST UN MOMENT DE RENCONTRES ATTENDU DOMINE LE PLUS SOUVENT PAR DES INTERROGATIONS D'ORDRE FISCAL, DE COMPETENCES, VOIRE D'AVENIR. LES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIERES Y JOUENT UN ROLE DE RELAIS D'INFORMATION TRES SIGNIFICATIF.**

Le 17 octobre dernier, la commune du Teil accueillait le 60ème congrès des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche. A cette occasion, les Communes forestières de l'Ardèche ont tenu un stand pour présenter les objectifs et les missions de l'association aux élus du territoire. Informer, communiquer, rendre encore plus visible l'action des Communes forestières sont des enjeux déterminants pour cette jeune association qui compte seulement deux années d'existence.

A ce jour, l'association des Communes forestières de l'Ardèche compte 66 adhérents, parmi lesquels 61 communes, 2 communautés de communes, 2 pays et le conseil général de l'Ardèche. Au-delà des collectivités propriétaires de forêts publiques, l'association est ouverte à tous les élus intéressés par la filière forêt-bois en tant qu'aménageurs du territoire et prescripteurs publics.



**ACTUS** | bois construction

## L'Ardèche se mobilise sur la construction bois et sert d'exemple à l'échelle du Massif central

**COMMENT INTEGRER L'OFFRE BOIS EN RESPECTANT LE CODE DES MARCHES PUBLICS RESTE, POUR GRAND NOMBRE DE MAITRES D'OUVRAGE DECIDES A VALORISER LA RESSOURCE LOCALE, UNE QUESTION DELICATE. CETTE PROBLEMATIQUE ETAIT EN FILIGRANE DU VOYAGE D'ETUDES DE LA DELEGATION FILIERE BOIS DU MASSIF CENTRAL VENUE PRENDRE APPUI SUR L'EXPERIENCE DES TERRES ARDECHOISES.**

Le 14 octobre dernier à l'hôtel des Sapins à Lanarce, s'est tenue la première journée d'un séminaire d'études de trois jours portant sur la thématique de la traçabilité et de la valorisation locale des bois. Reçue par l'association des Communes forestières de l'Ardèche et l'interprofession Fibois Ardèche-Drôme, la délégation filière bois du Massif central réunissant principalement des élus et des entreprises a pu découvrir les actions menées à l'échelle du pays de l'Ardèche méridionale sur la mise en œuvre du bois local dans la commande publique et en mesurer l'impact sur l'économie locale.

Clara Gibert, animatrice Fibois, et Pascale Guillet, architecte à Laboule, ont ainsi exposé la démarche des appels à projets « bois local dans la construction publique », et présenté plusieurs réalisations emblématiques comme la salle polyvalente de Valgorge et la cabane pastorale du Tanargue.

En début d'après-midi, un déplacement à la Chavade Bel Air a permis de visiter le chantier de la station nordique, réalisation financée via l'appel à projet bois du pays de l'Ardèche méridionale.

Une trentaine de personnes ont assisté à cette journée d'informations et d'échanges sur le thème du bois construction, dont Monique Létocart, sous-préfète de Largentière.

Nourris de questions concrètes et d'interventions riches, les échanges ont été fructueux.



## ACTUS | bois énergie

## Le bois bûche, premier combustible utilisé par les ménages en Ardèche ?

**IDEE REÇUE ? REALITE ? L'ETUDE MENEES PAR LE CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE LEVE LE VOILE SUR LE RECOURS DES MENAGES AU BOIS BUCHE ET SON POSITIONNEMENT FACE AUX AUTRES ENERGIES DE CHAUFFAGE PRINCIPAL.**

Suite aux assises des énergies organisées par le conseil général en 2011, une étude conduite par le département de l'Ardèche a permis de mieux appréhender la consommation de bois bûche par les ménages. Elle a été réalisée par sondage téléphonique fin 2013 par l'association Pôlenergie, l'espace info énergie de l'Ardèche.

Les résultats révèlent que le combustible bois bûche est très répandu parmi la population ardéchoise.

Il est le premier combustible utilisé comme énergie principale pour le chauffage domestique individuel en Ardèche, par près de 30 % des ménages.

Le fioul est utilisé comme combustible principal par 25 % des ménages. L'électricité est la seconde énergie de chauffage (26,5 %) si on combine l'électricité directe (16,8 %) et les pompes à chaleur (9,7 %).



Un ménage ardéchois sur deux (50,7 %) consomme du bois bûche, ce qui représente environ 69 336 ménages. Cette proportion est le double de celle des ménages utilisateurs de bois bûche dans la population française (25,3 %, donnée ADEME 2013).

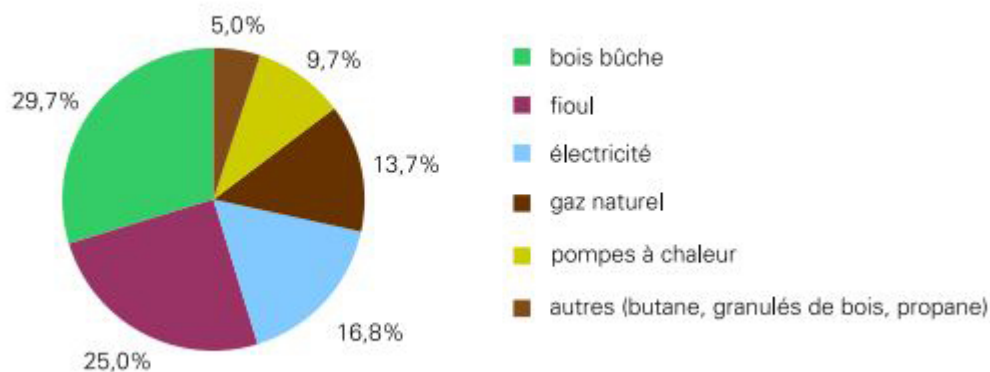
Ainsi, environ 190 000 tonnes de bois bûche sont consommées annuellement par les ménages ardéchois.

Géographiquement, les ménages ruraux consomment plus de bois bûche que les ménages en milieu urbain.

D'une manière générale, parmi les consommateurs de bois bûche, un ménage sur deux n'a pas recours à l'achat et consomme son propre bois ou celui d'un tiers - généralement famille ou amis - issu de l'affouage, du bois de rebut ou du ramassage.

Selon l'étude, la forêt ardéchoise pourrait satisfaire les besoins de nombreux nouveaux ménages, à condition d'améliorer la performance thermique des logements, de renouveler les appareils de chauffage de plus de 10 ans, d'utiliser du bois de qualité et enfin d'assurer une gestion durable des forêts.

(base : 383, soit 136 680 ménages)



Source : Conseil général de l'Ardèche

**Télécharger les résultats** de cette étude sur le site internet du conseil général.

## La charte forestière de territoire de l'Ardèche en action

**LARGEMENT PRESENTE SUR L'ARDECHE VERTE, LA FORET CONSTITUE UN FORT POTENTIEL POUR LE TERRITOIRE SUR LE PLAN ECONOMIQUE. MAIS C'EST AUSSI UN ESPACE PRIVILEGIE POUR LA BIODIVERSITE, LE STOCKAGE DU CARBONE OU ENCORE L'ACCUEIL DU PUBLIC. AUTANT D'ATOUTS QUI ONT AMENE LE PAYS ARDECHE VERTE ET SES PARTENAIRES A METTRE EN PLACE UNE CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE. ZOOM SUR LA DEMARCHE DU SEUL TERRITOIRE ARDECHOIS A S'ETRE DOTE DE CE DOCUMENT.**

L'approche participative est le moyen choisi par le pays Ardèche verte pour construire sa charte forestière de territoire (CFT).

Entreprise de longue haleine, riche d'enseignements, la démarche de concertation engagée dès 2007 avec l'ensemble des acteurs de la forêt (élus, professionnels, usagers) aboutira en 2011, à l'élaboration de la première CFT ardéchoise. Elle fixe pour une période de 6 ans un cadre d'objectifs, déclinés en deux plans d'actions triennaux successifs.

Le plan simple de gestion groupé du Fayet, le travail sur l'entretien des dessertes forestières, ou encore l'accompagnement d'entreprises de la filière bois dans leur projet de modernisation destiné notamment aux scieries font partie des premières opérations réalisées depuis la mise en place de la charte.

D'autres, comme l'inventaire des vergers de châtaigniers, l'étude sur les cèdres en lien avec l'adaptation au changement climatique, le travail sur la gestion des loisirs motorisés en forêt, se poursuivent ou sont en cours de lancement.

Actuellement, la charte couvre le périmètre de l'ancien CDDRA Ardèche verte, soit 6 communautés de communes du Nord Ardèche. L'élargissement à certaines intercommunalités du Centre Ardèche est en cours de discussions. La priorité : répondre au mieux à leurs enjeux liés à l'importance de la couverture forestière et de son morcellement.

Pour plus d'informations, contactez Cassandre Monnet, animatrice de cette charte forestière ardéchoise :

04.75.34.75.59 ou <mailto:filibois@pays-ardeche-verte.fr>

## À CÔTÉ

### À CÔTÉ | Ain

La Communauté de communes Haut-Bugey engage son plan d'approvisionnement territorial [Lire la suite](#)

Les élus de l'Ain se mobilisent autour de la qualité des travaux forestiers [Lire la suite](#)

### À CÔTÉ | Drôme

Premier conseil d'administration des Cofor 26 : lever les inquiétudes, agir au plus près du terrain

[Lire la suite](#)

Etat des lieux des problématiques pointées par territoire [Lire la suite](#)

Télécharger la liste des communes adhérentes à l'association des Communes forestières de la Drôme

[Lire la suite](#)

### À CÔTÉ | Isère

Une mairie en Bois des Alpes pour Saint-Honoré [Lire la suite](#)

Territoire du Bas Dauphiné-Bonnevaux : les quatre grands enjeux de la charte forestière [Lire la suite](#)

Formation nouveaux élus Grésivaudan [Lire la suite](#)

Formation nouveaux élus Chambaran [Lire la suite](#)

Trophées bois 2014 la mairie de St-Martin-d'Uriage et la maison de territoire du Trièves récompensées

[Lire la suite](#)

Le Trièves signe sa deuxième charte forestière de territoire [Lire la suite](#)

### À CÔTÉ | Savoie | Haute-Savoie

Recrudescence des scolytes en forêt d'épicéas [Lire la suite](#)

### À CÔTÉ | Rhône-Alpes

Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain [Lire la suite](#)

La dynamique forêt filière bois au sein des territoires alpins [Lire la suite](#)

Optimiser son réseau de chaleur bois : mode d'emploi [Lire la suite](#)

Freins et conditions de développement des plateformes de production de bois énergie [Lire la suite](#)

Leader 2014/2020 : les acteurs forestiers appuient les dynamiques territoriales [Lire la suite](#)

Une dynamique de territoire se construit autour de la marque collective de certification Bois des Alpes

[Lire la suite](#)

Les démarches rhônalpines de valorisation locale des bois servent d'exemple au Massif central [Lire la suite](#)

Un colloque pour redynamiser la filière bois [Lire la suite](#)



Association des Communes forestières de l'Ardèche  
10, Place Olivier de Serres  
07200 AUBENAS  
Tel : 04 75 39 41 16  
ardèche@communesforestieres.org  
Chargée de mission : Marie-Anne REVAKA-GARAUD  
Président : Alain FEOUGIER